



## SIXIEME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Autres questions****Rapport de la deuxième session du Groupe de travail  
conjoint OIT/OMI/Convention de Bâle  
sur la mise au rebut des navires  
(Genève, 12-14 décembre 2005)**

1. A sa 292<sup>e</sup> session (mars 2005), le Conseil d'administration a autorisé la tenue de la deuxième session du Groupe de travail conjoint OIT/OMI/Convention de Bâle sur la mise au rebut des navires, composé de dix représentants de l'OIT (cinq employeurs et cinq travailleurs), cinq représentants de la Convention de Bâle et cinq représentants de l'OMI. La deuxième session du groupe de travail conjoint a eu lieu dans les locaux du secrétariat de la Convention de Bâle à Genève, du 12 au 14 février 2005. Des copies du rapport intégral<sup>1</sup> de cette session (en anglais seulement) sont fournies sur demande, et ce rapport sera soumis à la 54<sup>e</sup> session du Comité de la protection du milieu marin de l'OMI et à la 5<sup>e</sup> session du Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence des parties à la Convention de Bâle.
2. Le groupe de travail conjoint a continué d'examiner les programmes de travail des organes pertinents des trois organisations portant sur la question de la mise au rebut des navires. Parmi les questions traitées figuraient les suivantes: élaboration par l'OMI d'une convention ayant force de loi; système d'établissement de rapports sur les navires destinés à être recyclés; établissement d'une «liste unique» des matériaux potentiellement dangereux à bord; abandon de navires à terre et dans les ports; promotion de l'application des directives concernant la mise au rebut des navires; activités de coopération technique.
3. Le groupe de travail conjoint a examiné un document comparant les directives de l'OMI, de l'OIT et de la Convention de Bâle traitant de la démolition des navires, dans lequel il est indiqué qu'il convient de se référer aux principes directeurs de l'OIT<sup>2</sup> lorsque les questions de sécurité et de santé au travail sont abordées.

<sup>1</sup> Joint ILO/IMO/Basel Convention Working Group on Ship Scrapping, 2<sup>nd</sup> session, Agenda item 11, Report of the Working Group, ILO/IMO/BC WG 2/11, 14 December 2005.

<sup>2</sup> *Sécurité et santé dans le secteur de la démolition des navires: Principes directeurs pour les pays d'Asie et la Turquie* (Genève, BIT, 2004).

4. Parmi les points supplémentaires examinés figurent les suivants: rôle des Etats concernés (Etats du pavillon, Etats du port et Etats qui procèdent au recyclage des navires) en matière de sécurité et de santé des travailleurs, gestion respectueuse de l'environnement et consentement préalable donné en connaissance de cause, dans le cadre de la mise au rebut des navires.
5. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute prendre note de la deuxième session du Groupe de travail conjoint OIT/OMI/Convention de Bâle sur la mise au rebut des navires.

Genève, le 8 février 2006.

*Document soumis pour information.*